

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Compte-rendu n°2020-04 Conseil Municipal du 09 juillet 2020 à 20h

L'an **deux mil vingt**, le **09** du mois de **juillet**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

La séance s'est tenue en présence du public mais, afin de respecter les gestes barrières liés à l'épidémie de covid-19, le nombre maximal de personnes autorisées à assister à la réunion a été fixé à trois.

Date de convocation du Conseil Municipal: 02 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, PISTIAUX Patricia, MULATIER Antoine, LAUDIGEOIS Christelle, GRENÊCHE Mickaël, BOURHIS Marine, CLARET Amandine, MADROUX Maria.

Absents excusés: BEERENS Laura, ROUILLER-MARTIN Pascal (pouvoir à ZOBEL Jean-Paul).

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

1. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
2. Fixation des tarifs de la garderie périscolaire au 1^{er} septembre 2020
3. Groupement de commande pour la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires: avis du Conseil Municipal
4. Demande de constitution de servitude de passage tous usages sur les parcelles communales B2930 et 2931 au lieu-dit "le Bouchet"
5. Retrait de la délibération approuvant le transfert en pleine propriété de terrains appartenant à la Commune de Verchaix au profit de la CCMG dans l'extension de la ZA de l'Epure (LT "la Scierie")
6. Modification des statuts du SI des Montagnes du Giffre
7. Actualisation du prix du terrain cédé à la SARL LES BLANCHOTS, propriétaire du restaurant d'altitude "les Blanchots"
8. 17^{ème} édition de la Pass'Portes du Soleil MTB: approbation de la convention pour la mise en place des secours héliportés
9. Questions diverses

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la 17^{ème} Pass'Portes a finalement été annulée et reportée en 2021, le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Marine BOURHIS

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2020-06 du 15 juin 2020: signature d'un avenant au marché de travaux de création d'une piste forestière à Joux-Plane avec l'entreprise DECREMPS BTP pour un montant de 3 360 € HT (prise en compte du glissement de terrain qui s'est déclenché en cours de travaux à l'aval de la paroi modulaire nécessitant l'intervention d'un géotechnicien et des travaux supplémentaires d'urgence)

- décision n°2020-07 du 1^{er} juillet 2020: délivrance d'une case dans le columbarium

1) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

délibération n°D2020_0401

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée:

- du Maire, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants) proposée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes:

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- avoir au moins 18 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et établit les tarifs d'évaluation correspondants
- participe à l'évaluation des propriétés bâties
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

A l'unanimité, il est proposé la liste suivante:

Titulaires:

MORIO Daniel	VERSELL Jean-Paul
RIONDEL Sabine	RENGNEZ Didier
JOUAULT Sylvie	BERTHIN Chantal
ZOBEL Jean-Paul	TIQUET Olivier
MULATIER Stéphane	HEBERT Patrice
LAUDIGEOIS Christelle	MACKOWIAK Janine

Suppléants:

GRENECHE Mickaël	PHILIPPE Roland
BEERENS Laura	MAGNIER Philippe
BOURHIS Marine	DEFFAUGT André
CLARET Amandine	BUCHS Rodolphe
PISTIAUX Patricia	MICHIELON Serge
MADROUX Maria	GARBE Alain

2) Fixation des tarifs de la garderie périscolaire au 1^{er} septembre 2020

délibération n°D2020_0402

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la garderie périscolaire sont inchangés depuis sa création par l'association "les P'tits Bouts" en 2004 puis sa prise en charge par la commune en 2008.

Il propose de ne pas modifier les tarifs de la garderie périscolaire qui restent fixés à 2 € l'heure et 1 € la demi-heure, toute demi-heure commencée étant due.

Il rappelle également:

- horaires: de 6h55 à 7h55 et de 16h05 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- le goûter est fourni par les parents,
- une majoration forfaitaire de 5 € est appliquée pour chaque dépassement d'horaire.

Statistiques des paiements de la cantine et de la garderie périscolaire:

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
CB en ligne sur le portail	53 %	67 %	72 %	75 %
chèque	44 %	32 %	27%	22 %
espèces	3%	1 %	1%	3%

Accord à l'unanimité

3) Groupement de commande pour la préparation et la livraison des repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires: avis du Conseil Municipal

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Madame Sylvie JOUAULT indique:

"Ce marché qui est détenu par le traiteur du Haut Giffre arrive à son terme en septembre. Il concerne l'ensemble des communes de Sixt, Verchaix, Morillon, La Rivière Enverse et Samoëns.

La crise sanitaire a quelque peu bousculé le calendrier de ce nouvel appel d'offre. Le nouveau marché ne prendra probablement effet qu'après les vacances de la Toussaint:

- pour laisser le temps aux futures communes membres de s'entendre sur le cahier des charges.
- compte tenu des délais légaux de passation d'un marché public (plus la réception éventuelle des candidats, les dégustations test...)

Il s'agit donc pour nous de nous positionner :

- Tout d'abord sur le fait de poursuivre notre collaboration avec les autres municipalités.
- Ensuite sur nos exigences du cahier des charges :

En cohésion avec nos objectifs et nos engagements du pacte pour la transition :

- 50% de bio et/ou local
- 1 repas végétarien par semaine
- La disparition des contenants plastique, A ce jour, les repas sont livrés en plats inox et sauf les yaourts il n'y a plus de plastique. Pour les pique-niques, il n'y a plus de bouteille d'eau.
- Pour s'adapter à ce nouveau mode de livraison, le frigo a été changé et il serait judicieux que le mode de livraison future soit compatible avec nos installations actuelles.

D'autre part :

- Un bornage clair de l'évolution des prix du repas pour les 4 années du marché
- S'assurer de la souplesse au quotidien, livraison de repas supplémentaire sur des situations particulières imprévues."

Accord à l'unanimité pour:

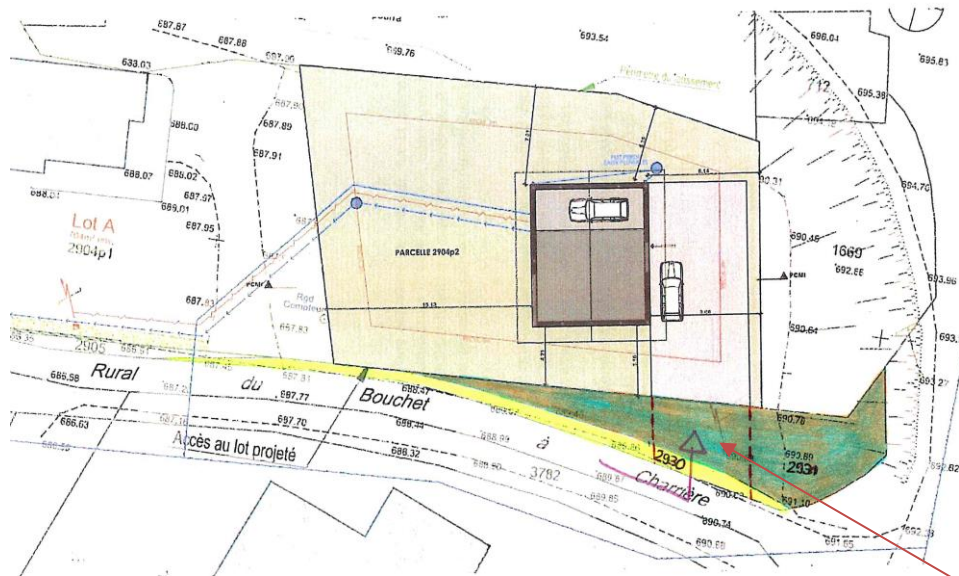
- une participation au groupement de commande
- une prise en compte des points mentionnés ci-dessus dans le cahier de charges

4) Demande de constitution d'une servitude de passage tous usages sur les parcelles communales B 2930 et 2931 au lieu-dit "le Bouchet"

délibération n°D2020_0403

Monsieur Daniel MORIO indique qu'un permis de construire a été déposé pour la construction d'une habitation sur une partie de la parcelle B 2904 au lieu-dit "le Bouchet".

L'accès à cette parcelle nécessitant l'utilisation des parcelles communales B 2930 et 2931, Monsieur Daniel MORIO propose de constituer une servitude de passage tous usages, y compris le passage de tous réseaux secs et humides sur ces deux parcelles communales.



projet de servitude

Accord à l'unanimité

5) Retrait de la délibération approuvant le transfert en pleine propriété de terrains appartenant à la Commune de Verchaix au profit de la CCMG dans l'extension de la ZA de l'Epure (LT "la Scierie")

délibération n°D2020_0404

Monsieur Daniel MORIO rappelle la délibération n°D2020_0101 du 13 février 2020 approuvant le transfert en pleine propriété à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre de terrains communaux. Ce transfert est nécessaire à la réalisation du projet de création par la CCMG, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, de 6 lots destinés à être commercialisés dans le périmètre de l'ancienne scierie.

Il indique ensuite qu'une étude conduite dans le cadre du PAPI Arve (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) a identifié des secteurs plus fortement exposés à un aléa inondation torrentielle.

Un courrier de la Direction Départementale des Territoires précise que, dans l'attente de la révision du PPR permettant d'intégrer ces évolutions de l'aléa centennal, les projets concernés par ces évolutions doivent être instruits en vérifiant qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité publique. Par conséquent, pour les secteurs concernés par l'aléa torrentiel fort, ce qui est le cas d'une partie des terrains du LT "la Scierie", toute nouvelle construction est interdite.

Un permis de construire modificatif a ainsi été déposé avec un nouveau découpage des lots impactant en partie les parcelles qui devaient être transférées par la commune.

La délibération du 13 février 2020 doit donc être annulée. Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Accord à l'unanimité

6) Modification des statuts du SI des Montagnes du Giffre

délibération n°D2020_0405

Monsieur le Maire précise qu'il a été élu président du SI des Montagnes du Giffre le 17 juin dernier.

Il rappelle les compétences du syndicat: eau potable, assainissement, transport touristique et précise que le bureau est composé, depuis sa création en 1950, d'un président, de 2 vice-présidents et d'un secrétaire.

Il indique qu'il a été décidé lors du conseil syndical du 07 juillet de modifier les statuts du syndicat afin d'équilibrer la représentativité des communes en supprimant le poste de secrétaire et en créant un poste de 3^{ème} vice-président. Il précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification

Accord à l'unanimité

Pour information, 1^{er} vice-président: Jean-Philippe PINARD, en charge des marchés publics et des travaux, 2^{ème} vice-président: Cyril CATHELIN, en charge du transport touristique, secrétaire: Jean-Charles MOGENET en charge de la partie environnementale (méthanisation, gestion des boues...)

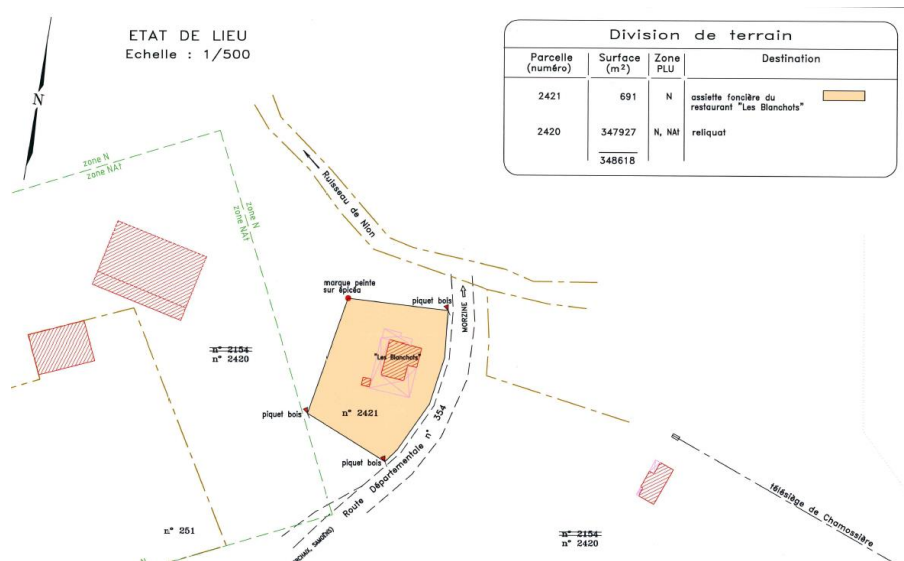
7) Actualisation du prix du terrain cédé à la SARL LES BLANCHOTS, propriétaire du restaurant d'altitude "les Blanchots"

délibération n°D2020_0406

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D2019_0601 du 22 août 2019 acceptant de céder une surface de 691 m² à la SARL LES BLANCHOTS correspondant à l'assiette foncière du restaurant d'altitude "les Blanchots" au prix de 180 € le m² soit un total de 124 380 €.

Il précise que le notaire a signalé le classement de ce secteur en zone rouge du Plan de Prévention des Risques pour un risque avalanches interdisant la reconstruction du bâtiment dans le cas d'un sinistre lié au phénomène d'avalanches.

Au vu de cet élément, après négociation avec l'acheteur, il est proposé de fixer le prix de vente du terrain à 100 000 €.



Accord à l'unanimité

8) 17^{ème} édition de la Pass'Portes du Soleil MTB: approbation de la convention pour la mise en place des secours hélicoptés

Ce point est annulé, la manifestation étant reportée en 2021.

9) Questions diverses

- ✓ Coupe de l'éclairage public: résultats du sondage

Madame Sabine RIONDEL, responsable de la commission "Environnement – Développement durable", présente les résultats du sondage destiné à connaître l'avis des habitants concernés sur une prolongation de l'extinction de l'éclairage public jusqu'au 30 septembre.

Elle précise que 40 % des 156 foyers interrogés ont répondu.

Secteurs	Nbre de foyers	Nbre de réponses	Réponses favorables		Réponses défavorables		Ne se prononcent pas	
AJ - TATTAZ	24	8	7	87%	1	13%		
AG - Z.A.Hottes Est Rond-Point	47	19	17	89%	2	11%		
AF - GARE	22	11	8	73%	2	18%	1	9%
AD - CHEF LIEU	36	14	7	50%	6	43%	1	7%
AC - PLEIGNE	9	4	3	75%			1	25%
AB - CLOS SAVOYARD	18	7	6	86%	1	14%		
	156	63	48		12		3	
		40%		76%		19%		5%

Les réponses sont majoritairement favorables à une prolongation de l'extinction de l'éclairage public jusqu'au 30 septembre (76 %).

Ce sondage a ainsi permis de favoriser une démarche participative en collectant l'avis des habitants de la commune.

✓ Elections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal désignera demain les délégués (et suppléants) qui éliront ensuite les sénateurs du département le dimanche 27 septembre.

Sont candidats:

Joël VAUDEY
Sylvie JOUAULT
Jean-Paul ZOBEL

Suppléants:

Stéphane MULATIER
Sabine RIONDEL
Patricia PISTIAUX

✓ Point sur les élections dans les différents EPCI

- SI de la Vallée du Haut-Giffre:

Président: Alain BARBIER

vice-président: Pascal ROUILLER-MARTIN

- SI des Montagnes du Giffre:

Président: Joël VAUDEY

1^{er} vice-président: Jean-Philippe PINARD

2^{ème} vice-président: Cyril CATHELINÉAU

secrétaire: Jean-Charles MOGENET

- CC des Montagnes du Giffre:

Président: Stéphane BOUVET, maire de Sixt Fer à Cheval

1^{er} vice-président: Gilles PEGUET, maire de Taninges

2^{ème} vice-président: *Joël VAUDEY, maire de Verchaix*

3^{ème} vice-président: Régis FORESTIER, maire de Mieussy

4^{ème} vice-président: Yves BRUNOT, adjoint au maire de Samoëns

5^{ème} vice-président: Sylvie ANDRES, maire de la Rivière Enverse

6^{ème} vice-président: Martin GIRAT, conseiller délégué de Morillon

7^{ème} vice-président: Cyril CATHELINÉAU, maire de Châtillon sur Cluses

✓ Stéphane MULATIER

- Les travaux de réfection de la voirie prévus sur les secteurs de la commune les plus détériorés sont terminés. En cours, la route du Chaumieu.

- l'ONF posera 2 panneaux explicatifs des travaux réalisés sur la parcelle K (derrière la ZA de l'Epure) après le passage de la tempête du 1^{er} juillet 2019.

✓ Maria MADROUX

Le marché hebdomadaire continuera-t-il à se tenir sur le parking de la salle polyvalente?

Réponse: oui, jusqu'au 31 août. Un point sera fait en septembre.

Fin de la réunion à 21h30.